



Conférence-débat du mardi 6 avril à Amiens

La restauration des milieux naturels indispensables au bon fonctionnement du grand cycle de l'eau

Animateur : Philippe GRAND (Courrier Picard)



Organisée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en partenariat avec la Voix du Nord, la troisième conférence autour de la révision du SDAGE s'est tenue le mardi 6 avril 2021, au Mégacité Amiens - Centre d'Exposition et de Congrès d'Amiens Métropole Avenue de l'Hippodrome. Cette conférence était l'occasion d'aborder les problématiques de la restauration des milieux naturels, indispensables au bon fonctionnement du grand cycle de l'eau.

La continuité écologique peut se définir comme le rétablissement de l'état « naturel » d'un cours d'eau pour permettre la circulation des espèces aquatiques et leur donner un milieu de vie où elles peuvent se nourrir, se reproduire, etc. Elle permet également le transport des sédiments de l'amont à l'aval des cours d'eau.

La présence d'ouvrages transversaux sur un cours d'eau (barrages, écluses, seuils ...) crée des ruptures dans la continuité de la rivière. Ces ouvrages empêchent la libre circulation des poissons et retiennent les sédiments. La qualité écologique de l'eau s'en trouve dégradée, empêchant ainsi d'atteindre le bon état de l'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. Ce sont également les politiques de restauration des milieux que pose la continuité écologique, entre les espaces urbains et ruraux et de solidarité entre les territoires.

Comment penser les continuités écologiques ? Quelles actions pour les restaurer ? Quels exemples autour du fleuve Somme ? C'est à ces questions que les invités ont tenté d'apporter des réponses.

Intervenants

- **Bernard LENGLET**, Président de l'EPTB de la Somme, Président de l'AMEVA, Président du SAGE Haute Somme et du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
- **Stéphane HAUSSOULIER**, Président du Conseil Départemental de la Somme, 1er adjoint au maire de St Valery-sur-Somme, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- **Stéphane JOURDAN**, Expert Cellule Fonctionnement des Ecosystèmes et nouveaux enjeux à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- **Brigitte FOURÉ**, Maire d'Amiens, Vice-Présidente d'Amiens Métropole
- **Isabelle SAVARIEGO**, Vice-Présidente d'Amiens métropole, Chargée de l'environnement et de la biodiversité, membre du Comité de Bassin Artois-Picardie.
- **André FLAJOLET**, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

Interventions

Stéphane JOURDAN :

Il y a plusieurs continuités écologiques : la continuité hydraulique, la continuité écologique et la continuité sédimentaire, avec les problématiques de coulées de boues et d'érosion des sols. La continuité écologique est notamment relative aux poissons migrateurs comme l'anguille, l'espèce emblématique du fleuve Somme. Cette espèce est à l'origine de nombreux sites remarquables et d'aménagement importants, comme la passe à poissons d'Amiens.



La continuité écologique s'inscrit dans différentes dimensions : temporelle, les marais hors d'eau puis submergés par les crues ; latérale quand un cours d'eau inonde un espace, ce qui est un phénomène naturel que l'aménagement du territoire a transformé en risque.

Enfin longitudinale, comme les échanges entre les cours d'eau et la nappe qui les alimente, ce qui peut rallonger les inondations.

L'Agence de l'eau gère de nombreux enjeux autour des continuités écologiques et elle a donc des programmes de financement qui permettent de mettre en œuvre des actions de restauration. Une ville comme Amiens est aujourd'hui labellisée RAMSAR grâce aux aménagements menés autour de l'anguille.

Brigitte FOURÉ :

Amiens est la plus grande ville du département et elle est traversée par la Somme. Pendant les inondations de 2001, certaines familles se sont retrouvées paniquées, avec trente à quarante centimètres d'eau dans leur maison. Ce sont des événements très marquants.

La passe à poissons a généré des travaux monumentaux, considérables. Les gens pouvaient voir l'avancement des travaux depuis leur balcon. Une telle action peut paraître excessive, mais quand on est attaché à l'environnement, le prix peut être secondaire.



Amiens a fait partie des dix premières villes à être labellisées RAMSAR, il y a trois ans. Jusque-là, le label n'était attribué qu'à des espaces naturels exceptionnels.

Isabelle SAVARIEGO :

Les gens commencent à prendre conscience que c'est en améliorant la qualité de l'eau, en préservant les bocages, qu'on va réussir à limiter les pertes de biodiversité. Aujourd'hui, ça fait partie de leur quotidien. C'est également le cas pour la question des déchets : les habitants savent qu'il ne faut pas jeter n'importe quoi n'importe où. L'environnement est un investissement nécessaire.



Stéphane HAUSSOULIER :

Tous ces investissements sont utiles. Les inondations de 2001 ont été un choc considérable, avec des territoires parfois impactés pendant trois mois. Quand le Département a dû faire face à ces situations, il l'a fait avec tous les acteurs.

L'Agence de l'eau finance les projets à condition d'y inclure les continuités écologiques. Les projets



de passes à poissons auraient été très compliqués à porter sans l'aide de l'Agence de l'eau et de l'Europe. Aujourd'hui ces politiques volontaristes font sens, elles rentrent dans les mœurs.

Une majorité des habitants du département vit à moins de cinq kilomètres du

fleuve et il y a encore de nombreux travaux à mener. On n'est pas à l'abri de phénomènes climatiques dangereux, comme le phénomène des crues de nappes, qui pourrait se reproduire à l'occasion.

André FLAJOLET :

Aujourd'hui, il faut actualiser le SDAGE, en prenant en compte trois éléments majeurs : le changement climatique, qui entraîne un dérèglement des précipitations. Également les continuités écologiques, car on a compris qu'elles permettent un rapport harmonieux entre l'eau, la terre et l'air, entre l'urbain et la nature. La ville d'Amiens est dans ce domaine un très bel exemple.



Les travaux sont urgents, car la nature est en train de dépérir, de disparaître. Le fait qu'il y ait aujourd'hui plus de poissons dans le fleuve Somme, c'est un parfait exemple d'une politique qui réintroduit la nature dans notre réalité urbaine, politique et économique.

Avant on combattait les pollutions industrielles, domestiques, les pollutions agricoles. On les combat toujours. Il faut donc sans cesse se reposer les mêmes problématiques sur comment vivre avec la nature.

C'est cet apprentissage qui est important. Il nous faut beaucoup plus respecter la planète. Chaque goutte d'eau qui tombe à Amiens, c'est une goutte d'eau qui va à la mer.

Bernard LENGLET :

La continuité rime avec la solidarité. Les inondations, il y a vingt ans, ont été l'événement fondateur, qui a permis une prise de conscience du territoire. Le bassin de la Somme est une entité cohérente donc on peut y décliner l'ensemble des problématiques de l'eau et de la biodiversité.



Le citoyen joue un rôle majeur et il est au cœur du futur SDAGE. Lors des inondations, on a vite fédéré les acteurs autour du Département, afin de créer des plans de gestion, qui intègrent la Somme et ses affluents. On a également créé les « plans Somme », pour classer les cours d'eau en deux listes. Ça a permis de traiter 85% des problématiques qu'ils rencontraient.

Il ne faut pas non plus oublier les SAGE, qui sont des parlements de l'eau au niveau des territoires. Dans la Somme, il y en a un en amont et un en aval, qui permettent d'adapter le SDAGE au territoire.

André FLAJOLET complète en expliquant que l'on est dans un marathon de reconquête environnementale. Le SDAGE et son programme de mesures permettent du sur-mesure pour chaque territoire. L'Agence de l'eau a également les milieux humides parmi ses compétences. Tout cela amène à passer d'une politique de réparation à des politiques de prévention : communication, information, éducation. Pour lui, il est urgent que chacun comprenne que si l'eau est un patrimoine gratuit, les installations et les infrastructures ont un coût. Ce sont les collectivités et l'Agence de l'eau qui les supportent.

Pour **Stéphane HAUSSOULIER**, il faut que les personnes qui viennent dans la Somme sachent ce qui se passe dans le fleuve. Que les agents du Département, les éclusiers, soient les ambassadeurs du fleuve. Sans le travail de maintenance, de lutte contre les espèces invasives qu'ils effectuent, il n'y aurait plus de vie et de navigation sur le fleuve. Il faut également des aides pour les agriculteurs qui travaillent des terres comme celles de la baie de Somme. La nature est parfois plutôt hostile donc il est important de soutenir ceux qui l'entretiennent.

Les questions - réponses

1 - Comment peut-on reprendre à la ville des espaces pour y remettre de la nature ? Y a-t-il dans le bassin des exemples de reconquête ?

Brigitte FOURÉ : la ville d'Amiens abrite des zones humides d'une grande diversité. Certaines sont bien connues comme les bords de la Somme ou les hortillonnages, cultivés par des maraichers que la ville aide. On a également le parc Hotoie et le Grand marais, des espaces où il est possible de cheminer.

A chaque fois que l'on crée une ZAC (zone d'aménagement concertée), on crée des espaces verts : un verger participatif dans la ZAC Intercampus, de l'éco pâturage dans la ZAC gare la Vallée. Pour les enfants c'est devenu une attraction, ça leur permet d'apprendre à s'approprier la nature.

Stéphane JOURDAN : dans ces exemples, on passe de la logique de bassin versant, pour la gestion de la continuité écologique, à celle de l'aménagement urbain. La crise sanitaire a mis à jour le besoin de nature dans l'aménagement de l'espace urbain. C'est primordial. On a également de plus en plus d'aménagements qui prennent en compte la gestion des eaux pluviales, comme à Douai ou Vignacourt. Il y a aussi des programmes de renaturation des espaces urbains en faveur de la biodiversité.

André FLAJOLET : ce qui a été dit pour la ville a son pendant dans la ruralité. Dans la ruralité, c'est le respect des zones humides, des cycles de la nature. Il faut pouvoir replanter des haies, qu'on respecte les tourbières et les prairies humides. L'Agence de l'eau Artois Picardie participe d'ailleurs au respect des équilibres écologiques, en aidant notamment les agriculteurs à préserver les milieux humides.

2 - On entend que l'Agence de l'Eau débloque beaucoup d'enveloppes pour accompagner les collectivités. Le peut-elle pour les particuliers ? Si oui, pour quel type d'actions ?

André FLAJOLET : il y a des politiques d'aides aux particuliers, mais elles sont secondaires, elles appuient les politiques publiques. Elles concernent essentiellement les enjeux d'assainissement. L'eau qui arrive jusqu'au robinet c'est un service payé collectivement, qui permet d'assurer l'assainissement et les réseaux d'eau potable. Il y a donc toute une politique d'accompagnement des infrastructures qui permet au citoyen d'avoir une facture d'eau correcte.

Nous sommes des privilégiés face à ce patrimoine en danger, il nous faut donc faire des efforts supplémentaires. L'attitude individuelle, au quotidien et à l'échelle du pays, permet de faire des gains considérables.

Bernard LENGLET : La notion de continuité est très importante pour avoir une approche globale : l'un des enjeux du prochain SDAGE est de regagner un bon état des masses d'eau d'ici 2030. Il faut les reconquérir pour les offrir aux générations futures.

La solidarité aussi : Il n'y a pas très longtemps, on a eu très peur, car il y avait une concomitance de crues dans le Pas-de-Calais, dans la Somme et l'Oise. Les équipes du Département, de l'Agence de l'eau et de l'AMEVA ont travaillé ensemble pour éviter les dégâts. Donc la solidarité entre les territoires est extrêmement importante.

3 - On parle du prix de l'eau potable. Pourquoi tant de différence entre les territoires ? Pourquoi le prix ne peut pas être le même partout ? N'y a-t-il pas une forme d'injustice entre les habitants du bassin ?

Bernard LENGLET : un exemple avec la problématique des fuites d'eau, où les collectivités, l'Etat et l'Agence de l'eau investissent beaucoup afin de maintenir et entretenir le réseau, ce qui permet de minorer le prix. Le fait de ne pas payer cher veut dire qu'on n'investit certainement pas assez dans la qualité du réseau. De plus, la distribution d'eau dans le pays n'est pas uniforme : des régies, des acteurs privés, des acteurs publics, etc. Certains maires voulaient investir dans ce sujet, ils ont pris des risques et ça a pu leur coûter les élections. Il paraît donc difficile que tout soit uniforme sans que le prix de l'eau ne devienne insupportable.

Isabelle SAVARIEGO : L'éducation a un rôle très important à jouer : apprendre aux enfants à ne pas laisser le robinet couler pour qu'ils le fassent automatiquement une fois grands.

Stéphane JOURDAN : il faut insister sur la notion de solidarité, qui est le principe fondateur des agences de l'eau. La solidarité entre la terre et la mer, entre l'urbain et le rural avec la restauration de la biodiversité en ville ; la solidarité du bassin versant, comme autour du fleuve Somme.

A propos des continuités écologiques et de l'évolution des politiques de l'eau, un élu a déclaré un jour : « si je comprends bien au niveau de l'agence, on est passé d'une eau propre à une eau vivante ». La continuité écologique, c'est exactement ce trait d'union entre l'eau et la biodiversité.